

Les Bornes de Puisage

CES BORNES PERMETTENT UNE TRIPLE PROTECTION

● Protection antipollution

Les bornes de puisages sont équipées de clapets anti-retour, en conformité avec les normes sanitaires en vigueur ce qui permet d'éviter tout risque de pollution dans le réseau.

● Contrôle d'accès

Les bornes de puisage sont équipées de clés de sécurité délivrées par VEOLIA-EAU : seuls les abonnés peuvent s'en servir.

● Protection du parc incendie

Il est interdit de puiser sur les bornes incendies. Seuls les pompiers, dans le cadre de la défense incendie, peuvent les utiliser.



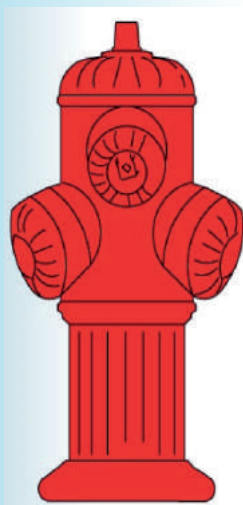
UNE GESTION DU RESEAU MIEUX MAITRISEE

Des compteurs permettent de relever les volumes d'eau puisés.

● Tarifs 2022

Abonnement : 125.00 euros HT / semestre

Consommation : 1.11 euros HT / m³



ATTENTION !

Toute personne prise en flagrant délit d'utilisation illégale d'une borne incendie devra payer tous les frais de remise en état si celle-ci est détériorée, ainsi qu'un volume forfaitaire de 1000 m³ d'eau. De plus, une plainte sera déposée à la gendarmerie à l'encontre du contrevenant.

Pour toute information :



Syndicat du Val de Loire
Parc d'activités de St Porchaire
29 Rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE
Tel : 05-49-80-34-71
Courriel : svl79@svl79.fr

Les clés sont à retirer chez **VEOLIA-EAU**



VEOLIA - EAU
Agence des Deux-Sèvres
Parc d'Activités de St Porchaire,
ZI N°4
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05-61-80-09-02